

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE STATUTAIRE TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance statutaire du mardi, 17 décembre 2013, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers:

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités:

1. Adoption des prévisions budgétaires 2014 ;
2. Adoption du programme triennal des immobilisations ;
3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

2013-12-324

1. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 954 du Code municipal obligent les municipalités à préparer et à adopter un budget pour le prochain exercice financier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore prévoit effectuer des charges équivalentes aux revenus pour l'année 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2014 :

REVENUS

Taxes générales	3 090 630 \$
Paiements tenant lieu de taxes	45 409 \$
Autres revenus	272 397 \$
Transferts	89 411 \$
Amortissement	708 783 \$
Affectations	26 901 \$

TOTAL DES REVENUS

4 233 531 \$

CHARGES

Administration générale	551 270 \$
Sécurité publique	473 954 \$
Transport	660 670 \$
Hygiène du milieu	424 376 \$
Santé et bien-être	32 744 \$
Aménagement, urbanisme et développement	137 603 \$
Loisirs et culture	368 762 \$
Frais de financement	151 009 \$
Amortissement	708 783 \$
Financement à long terme	294 431 \$
Fonds de roulement	94 929 \$
Immobilisations	335 000 \$

TOTAL DES CHARGES **4 233 531 \$**

Adoptée

2013-12-325

2. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 953.1 du Code municipal obligent les municipalités à adopter un programme triennal des immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents ;

ATTENDU QUE le programme doit être divisé en phases annuelles et qu'il doit être détaillé pour la période qui lui est coïncidente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le programme triennal des immobilisations suivant pour les années 2014, 2015 et 2016 :

2014

Asphalte mécanisé	100 000 \$
Route Coulombe/Rang Saint-Jacques - asphalte	50 000 \$
Rang de la Grande-Ligne est - asphalte	50 000 \$
Route Coulombe/Rang Saint-Jacques - pulvérisation et rechargement	45 000 \$
Parc industriel - nouvelles rues	10 000 \$
Lumières au DEL - éclairage de rues	20 000 \$
Mise aux normes système de réfrigération - honoraires professionnels	5 000 \$
Lumières au DEL - Centre municipal	10 000 \$
Camion d'unité d'urgence - honoraires professionnels	5 000 \$
Réseaux aqueduc et égouts - honoraires professionnels	15 000 \$
Domaine-du-Vieux-Moulin phase 3 - honoraires professionnels	15 000 \$
Parc Brochu-Châtigny - honoraires professionnels	5 000 \$
Parc industriel - phase 2 - honoraires professionnels	<u>5 000 \$</u>

335 000 \$

2015

Asphalte mécanisé	100 000 \$
Rang de la Grande-Ligne est - asphalte	50 000 \$
Rang de la Grande-Ligne ouest - asphalte	50 000 \$
Rang St-Pierre sud - asphalte	75 000 \$
Rang de la Rivière sud - asphalte	100 000 \$
Rang de la Rivière nord - asphalte	150 000 \$
Rues du village - asphalte	300 000 \$

Route Haman - rechargement ou asphalte recyclé	100 000 \$
Route Larose sud - rechargement ou asphalte recyclé	150 000 \$
Route Larose nord - rechargement ou asphalte recyclé	150 000 \$
Route Maranda - rechargement ou asphalte recyclé	30 000 \$
Rang Dalhousie ouest - rechargement ou asphalte recyclé	50 000 \$
Rang de la Rivière nord - glissière de sécurité	20 000 \$
Rang de la Grande-Ligne ouest - ponts et/ou ponceaux	70 000 \$
Parc industriel - nouvelles rues	50 000 \$
Rue Ste-Geneviève nord (1 ^{ère} partie) - trottoirs	15 000 \$
Rue Ste-Geneviève nord (2 ^e partie) - trottoirs	15 000 \$
Lumières au DEL - éclairage de rues	20 000 \$
Parc de l'Aréna et écran numérique extérieur - Centre municipal	*300 000 \$
Salle Amicale - fenêtres, portes, planchers, etc.	**323 000 \$
Garage municipal - recouvrement extérieur et agrandissement	**745 800 \$
Camion d'unité d'urgence	*325 000 \$
Site de traitement des eaux usées	*1 640 000 \$
Points d'eau Couture et parc industriel - bornes sèches	40 000 \$
Parc Brochu-Châtigny - honoraires professionnels	20 000 \$
Gaz Métro	<u>250 000 \$</u>
	<u>5 138 800 \$</u>

2016

Asphalte mécanisé	100 000 \$
Rue Fortier - asphalte	25 000 \$
Rang de la Grande-Ligne est - asphalte	50 000 \$
Rang Dalhousie est - rechargement ou asphalte recyclé	150 000 \$
Lumières au DEL - éclairage de rues	20 000 \$
Mise aux normes système de réfrigération	**2 000 000 \$
Point d'eau Couture - barrage	** <u>235 000 \$</u>
	<u>2 580 000 \$</u>

*Règlement d'emprunt

**Conditionnel à une subvention

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen questionne relativement au présent budget. Monsieur le maire fournit les explications appropriées.

2013-12-326

4. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 10.

Adopté ce 13 janvier 2014.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
